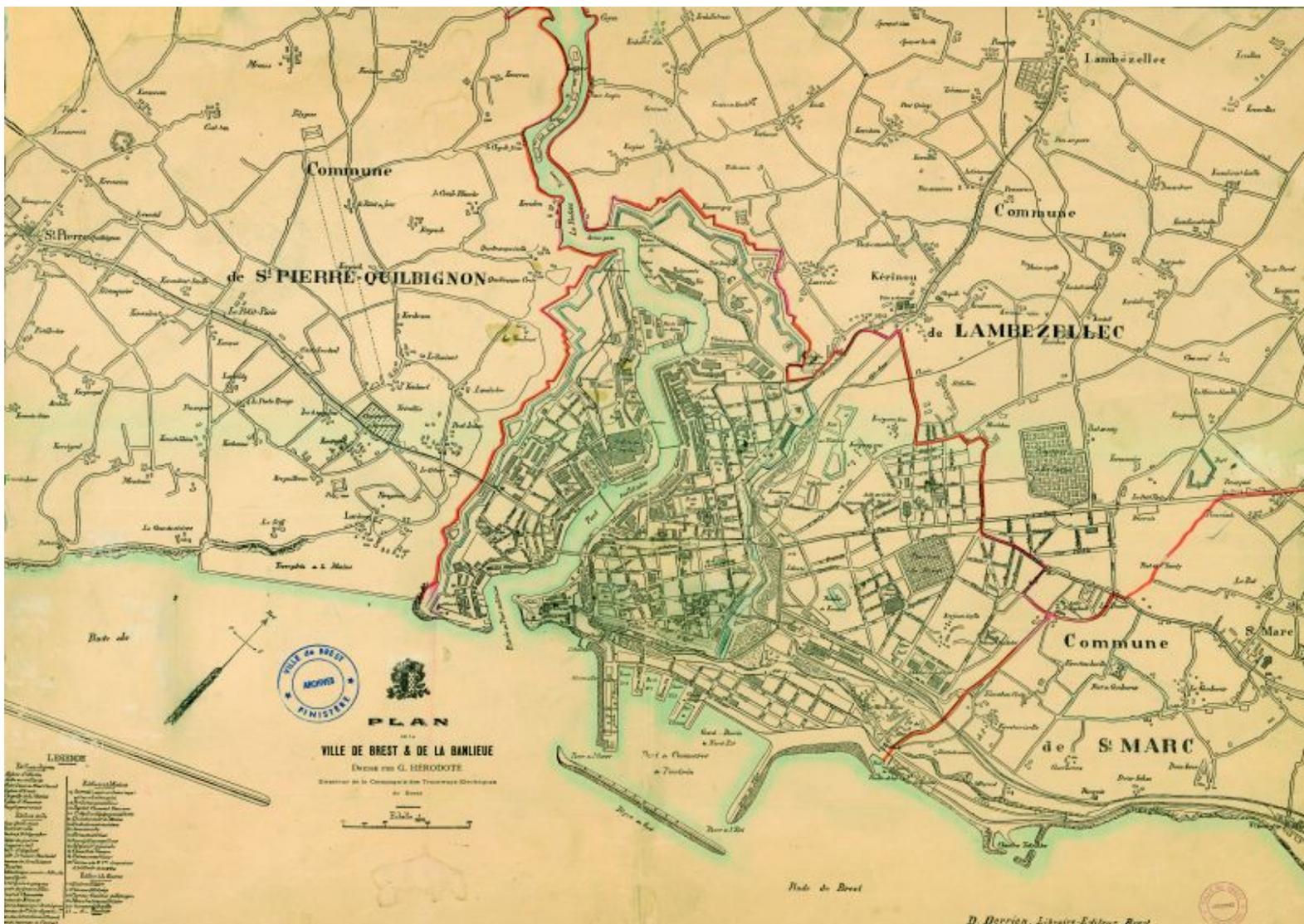


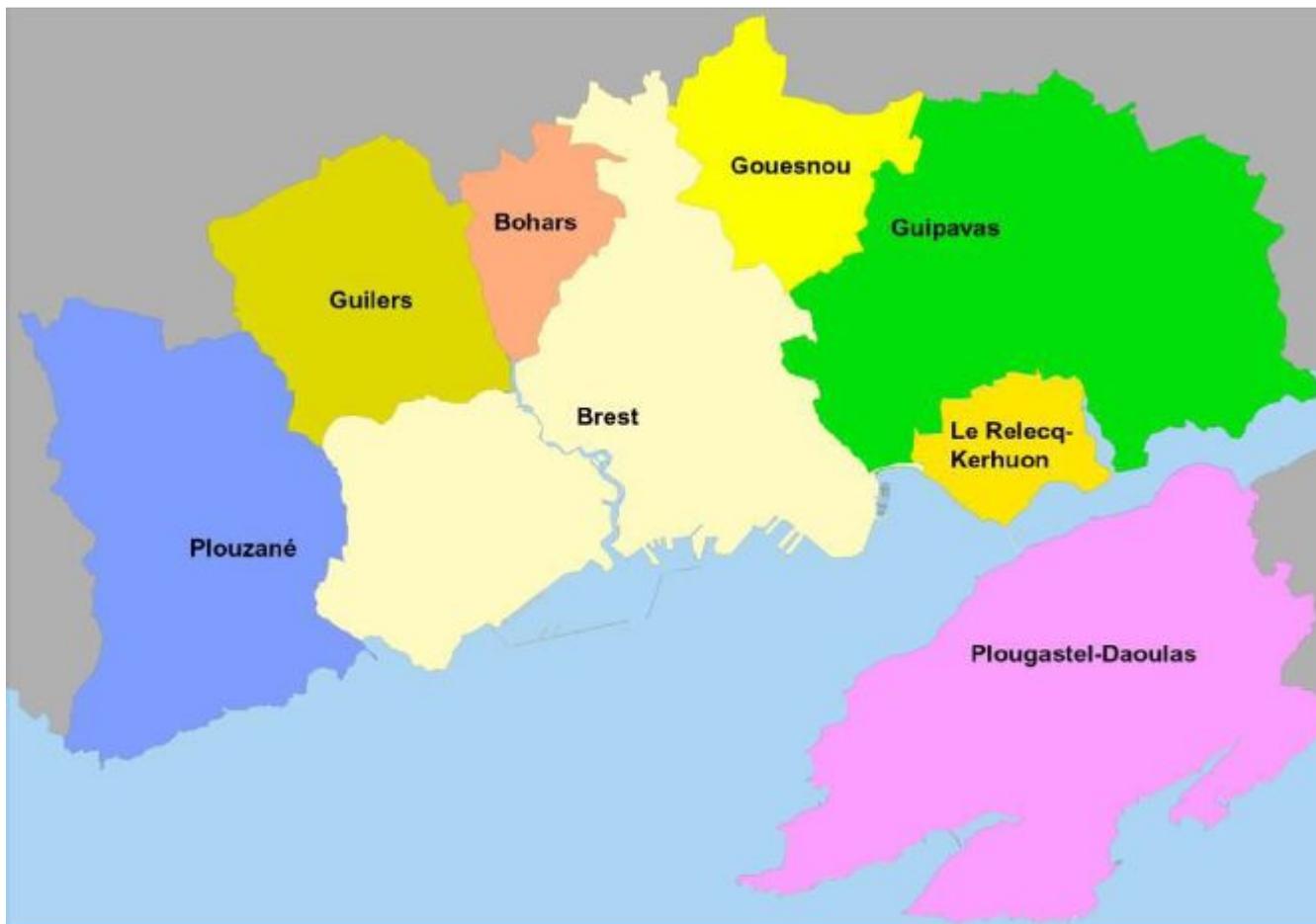


Présentation de la métropole

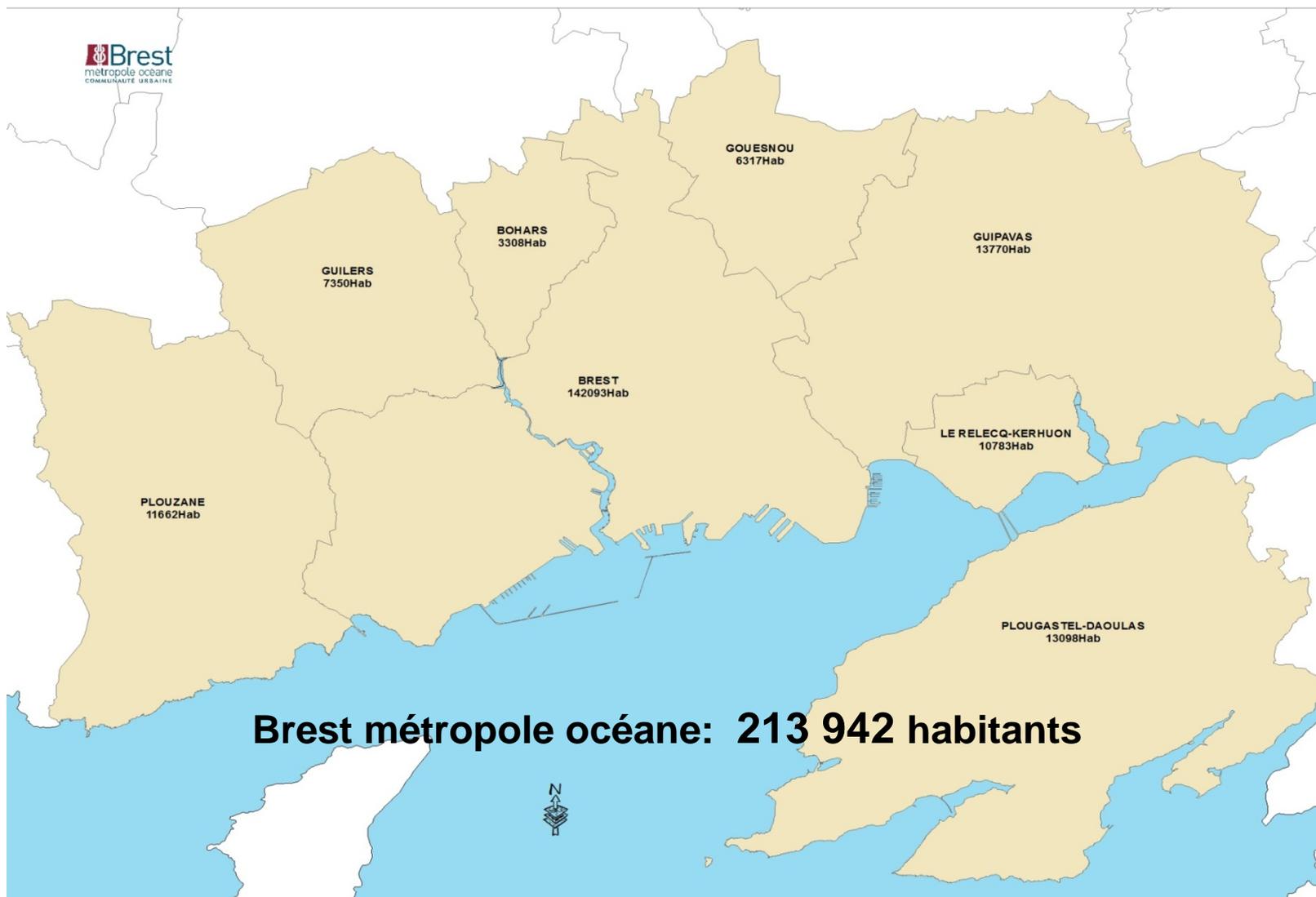
Les évolutions du bassin de vie : Brest avant 1945



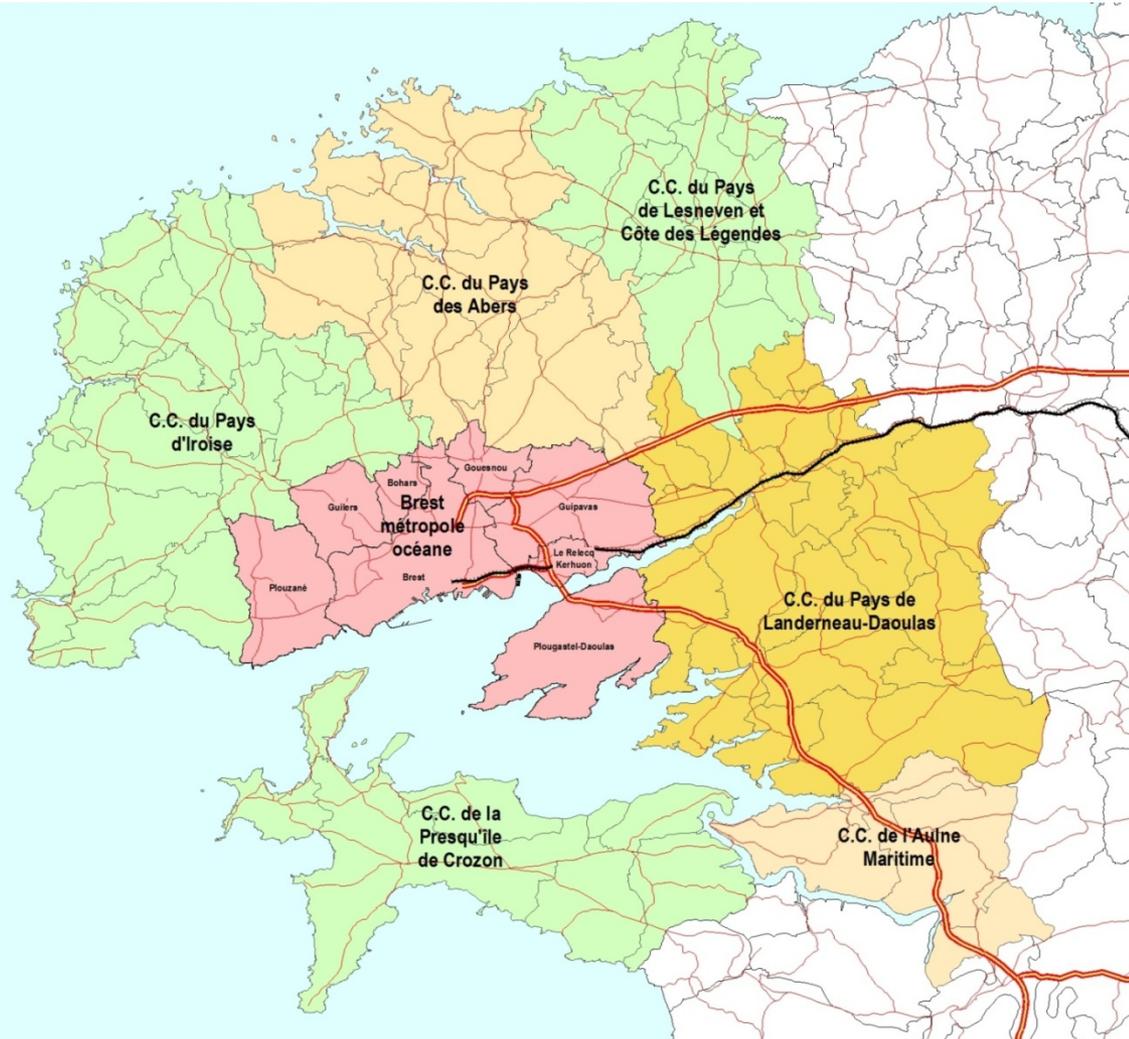
Les évolutions du bassin de vie : Brest de 1945 à 1974



Les évolutions du bassin de vie : la CUB en 1974



Les évolutions du bassin de vie: le Pays de Brest



Le Pays de Brest a une population de 400 702 habitants et une superficie de 1 690 km².

Il se compose de 89 communes regroupées en sept communautés

La Communauté urbaine de Brest entre dans le Top 14 des grandes métropoles de France à compter du 1^{er} janvier 2015.

En effet, par décret en date du 22 septembre 2014, publié au Journal Officiel du 25, elle va bénéficier du nouveau statut de métropole instituée par la **loi** de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (**MAPAM**).

Ce nouveau statut est la reconnaissance du rôle joué par un nombre limité de grandes agglomérations françaises exerçant des fonctions métropolitaines au service d'un territoire dépassant les frontières institutionnelles.

Pour accéder au statut de métropole, la loi prend en compte différents critères que remplit la communauté urbaine de Brest.

- Selon l'INSEE, la Communauté urbaine de Brest appartient à une **zone d'emploi de plus de 400 000 habitants** (la population totale de la zone d'emploi de Brest est de 466 090 habitants en 2011),
- Dotée d'un niveau d'intégration exceptionnel, la Communauté urbaine de Brest **exerce déjà l'ensemble des compétences des métropoles**, que ce soit en matière de **développement et d'aménagement économique, social et culturel, d'aménagement de l'espace métropolitain, de politique locale de l'habitat, de politique de la ville, de gestion des services d'intérêt collectif, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie**,



- **Les fonctions de commandement stratégique de l'État sont nombreuses sur le territoire :**
 - La **base navale** de Brest qui regroupe les principaux organismes de soutien des forces navales et la base de la force océanique stratégique.
 - La **Préfecture maritime** de l'Atlantique qui assure le commandement maritime pour les zones de la Manche et de l'Atlantique.
 - La **Direction de l'Aviation Civile** pour l'ouest de la France.
- **De multiples fonctions métropolitaines sont exercées à partir du territoire de l'agglomération brestoise :**
 - L'aéroport Brest-Bretagne est le **1er aéroport breton** (plus d'un million de passagers en 2013).
 - Le port de Brest est le **1er port d'intérêt national pour le trafic conteneurs** et le **1er centre français de réparation navale civile**.
 - Le Pacte d'avenir insiste par ailleurs sur son rôle dans le développement de la filière industrielle des **énergies marines renouvelables**.

La recherche et la formation occupent une place de premier plan :

- Brest est un **centre de référence international en matière de recherche liée à la mer**, comme en témoignent la décision du gouvernement de transférer le **siège d'Ifremer** à Brest ainsi que la présence de l'**Institut Universitaire Européen de la Mer**, de l'**Institut Français de Recherche Polaire** et du **GIS Europole Mer**,
- De **nombreux organismes d'enseignement supérieur et de recherche** sont présents comme l'**Université de Bretagne Occidentale**, **Telecom Bretagne**, les écoles d'ingénieurs **Ensta Bretagne** et **Enib**, l'**Ecole Navale**, l'**Ecole Supérieure de Commerce Brest Business School** ainsi que l'**Ecole Européenne Supérieure d'Arts de Bretagne**,
- L'existence de cet appareil solide de formation et de recherche a permis le lancement d'une démarche technopolitaine, centrée sur plusieurs **pôles de compétitivité** (dont le **Pôle compétitivité mer à vocation mondiale**), favorisant l'émergence de projets industriels et tertiaires,
- Brest regroupe plusieurs **directions ou agences nationales**, tant civiles que militaires : le **Shom**, l'**Agence nationale des aires marines protégées**, **France énergies marines**, le **Cedre**,
- Le **centre hospitalier universitaire régional** de Brest est structurant pour tout l'ouest breton,

- La **scène culturelle nationale** et **centre de congrès le Quartz**, **Océanopolis**, **parc de découverte des océans**, les **fêtes et manifestations maritimes** de Brest sont des témoins parmi d'autres du **rayonnement culturel et événementiel du territoire**.
- Enfin, située à plus de **250 km** des deux métropoles qui lui sont les plus proches (Rennes et Nantes), zone stratégique pour la défense du territoire français, centre de référence à un niveau international pour les sciences et technologies marines, premier aéroport breton, **l'agglomération brestoïse assure un rôle d'équilibre du territoire national**.



Une **valeur ajoutée** en 5 points :

- ◆ **Attractivité, rayonnement, lisibilité.**
- ◆ **Consécration des fonctions métropolitaines et leur préservation future dans le contexte de raréfaction de la dépense publique.**
- ◆ **Association étroite à l'élaboration des contractualisations et des schémas régionaux.**
- ◆ **Légitimité renforcée dans la candidature aux appels à projets**
- ◆ **Un cadre d'action pour demain, levier de mobilisation pour l'encadrement.**



... à la « Métropole exceptionnelle ».

C'est un **long processus**

Qui a pour résultat la création d'un véritable **outil d'ingénierie et de performance**

Pour faire **vivre et partager la métropole au quotidien**

- Une **délégation communautaire** à partir du travail effectué sur la territorialisation d'une partie des crédits communautaires (ex-article 34 de la loi de 2010) : des critères bien ancrés pour des politiques de proximité efficaces.
- La question de l'**entendement fiscal**, suite logique de la très forte intégration et condition nécessaire d'une politique d'équipement pertinente
- Dans une **cohérence d'intervention** en direct ou via les opérateurs.



La question des compétences

- Un seul transfert potentiellement automatique sauf accord contraire : les voies départementales
- Une clause de compensation peu lisible
- Nous savons travailler ensemble

Ambition et solidarité sont des valeurs partagées et portées

- Au-delà de la vision urbain rural accessibles
- Une offre de services

Vers des structures mutualisées ?

- Sur des territoires
- Ou sur des problématiques



- Principe de **co-élaboration** avec la Région
- Principe de **subsidiarité** : le schéma régional a vocation à traiter des grandes orientations stratégiques
- Principe d'**adaptabilité** sur le bassin de vie (notion de prise en compte)
- Principe de **mise en œuvre locale** : opérationnalité confiée à chaque niveau de collectivités en fonction de sa compétence



- Une histoire d'entendement sur le **bassin de vie**.
- Une **ambition affirmée**. « Ici c'est plus dur qu'ailleurs ».
- Un outil **quasi unique** en France.
- Construire les **équilibres**.

NB : la loi MAPAM réaffirme l'existence des pôles métropolitains et leur objet.



Donc Brest métropole est « ouverte et solidaire »

Réflexions sur les enjeux à venir :

- 1. réussir en période de raréfaction de la dépense publique le maintien de la double ambition**
- 2. adapter le modèle en interne : la gestion de la proximité**
- 3. rendre encore plus lisible la métropolisation**
- 4. pour asseoir la légitimité de l'offre de services**



Conclusions :

« La métropole de 2014 résulte de la doctrine sénatoriale qui a été formulée en 2009 : « la France ne saurait se couvrir de métropoles, ce statut devant être réservé à un nombre extrêmement restreint de très grands pôles urbains »

- L'absence de coïncidence entre le territoire de la métropole et celui de la métropolisation**
- La péréquation n'a jamais été abordée au cours de ces débats**